

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 02/2023	Objet : Débat d'Orientation Budgétaire- Exercice 2023

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 6

Absents : 1

Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 13 mars à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Laura DELBOSC, conseillers municipaux.

Absents représentés : Pauline BISQUERT représentée par Vanessa HANNI, Caroline DELISSE représentée par Arnaud DESSAINT, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Céline MONASSA, Stéphanie COUCHOUX représentée par Alphonse BOYE, Thierry EVAIN représenté par Claude DUROUX.**Absents** : Jean-Charles JOULAIN.

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, mentionnant le caractère obligatoire de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les communes de 3 500 habitants et plus ;**Vu** la loi NOTRe du 7 août 2015 indiquant que le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ;**Vu** l'avis de la Commission Finances et Marchés Publics du 01 mars 2023;**Considérant** que ce rapport doit

- présenter la loi de finances et ses répercussions sur la commune ;
- comporter les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement ; la présentation des engagements pluriannuels et des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**A l'unanimité****ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'exercice 2023 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), ci-annexé.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 13 mars 2023

Céline MONASSA
Secrétaire de séanceAlphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr